

Le « projet humanitaire » et la notion de génocide

Thibault Le Texier

Juillet 2003

Un projet est une action mobilisant des ressources, limitée dans le temps et tournée vers un but. Il se formule sur la base de valeurs.

Il existe trois formes de projets. Les projets globaux, les projets institutionnels, les projets individuels. Nous réduirons ici notre étude au projet global de l'aide humanitaire privée.

Quel est le projet global des associations d'aide humanitaire ? Il est un principe au fondement de tous ces autres dont elles se revendiquent (indépendance, impartialité, etc.) : c'est l'humanité, seule valeur absolue dont puisse réellement se réclamer l'aide humanitaire privée. C'est ainsi que l'on est en droit d'affirmer que le projet global de cette dernière ne peut être que de réhumaniser ce qui a été déshumanisé, de restaurer l'homme dans son humanité.

Il est étrange de voir comme les auteurs traitant des « questions humanitaires » tournent autour du pot quand il s'agit de faire le lien entre « humanité » et « humanitaire ».

Rony Brauman, ancien président de Médecins sans Frontières (MSF), a donné de l'humanitaire sa définition la plus communément admise : « l'action humanitaire est celle qui vise, sans aucune discrimination et avec des moyens pacifiques, à préserver la vie dans le respect de la dignité, à restaurer l'homme dans ses capacités de choix. [1] »

D'une manière similaire, des organisations comme le Comité International de la Croix-Rouge (CICR), le groupe Urgence-Réhabilitation-Développement (URD) ou encore Action contre la Faim (ACF) identifient leur mandat global à la « création d'espace d'humanité ».

Mais le moment où les humanitaires sont, de notre avis, les plus proches d'une exacte définition de leur pratique, c'est lorsqu'ils se penchent sur ces questions de génocide, qui les préoccupent d'ailleurs souvent beaucoup. Voyons pourquoi.

Un génocide comprend systématiquement trois étapes : définition, déshumanisation, destruction.

Il s'agit d'abord pour un groupe de désigner et de définir un autre groupe menaçant réellement ou non sa survie, puis de détruire les liens de ce second groupe au premier (culture) et de ce groupe à l'espèce (nature), et enfin de mener une destruction matérielle qui n'apparaît même plus aux yeux des criminels comme un meurtre parce qu'ils ne tuent pas des hommes mais des choses ou des bêtes. Dans des situations de génocide, la politique rejoint la biologie. Dans le cas du génocide Juif, il ne s'agit d'abord pas, jusqu'à Wansee, d'un anéantissement physique mais d'un anéantissement juridique, qui deviendra moral, puis éthique et enfin matériel.

Hannah Arendt avait raison de désigner la Shoah comme un « génocide bureaucratique ». Les nazis n'ont pas tués les Juifs dans les chambres à gaz, ils les ont tués avec les outils quotidiens de la bureaucratie, de la même manière que la société rurale rwandaise mènera son génocide au moyen d'outils agricoles communs comme la machette.

Les Lois de Nuremberg de 1935, d'abord, vont sortir les Juifs de la multitude des nomenclatures officielles et des groupes sociaux dans lesquels ils sont inscrits : du groupe familial par les déplacements et la séparation des familles, du groupe professionnel en leur interdisant l'accès à certains métiers, des « classes » par les expropriations et le regroupement, de la nation en leur refusant la citoyenneté allemande sur le territoire du Reich, leurs droits civiques et les mariages mixtes. En même temps la propagande s'ingénie à détruire leur dimension morale : le Juif n'est pas un homme, parce qu'un homme est bon, solidaire, courageux, intelligent. Un Aryen est un homme, pas le Juif, qui est vil, fourbe, égoïste, rusé. Il s'agit d'une destruction culturelle. Ainsi, dès 1933, les enfants juifs sont expulsés des écoles,

les ouvrages ayant trait au judaïsme brûlés, les synagogues fermées, etc.

Mais l'aliénation n'est pas encore complète. Après les avoir expulsés des groupes sociaux (famille, classe, corps de métier, religion, nation), il s'agit de les expulser de l'espèce humaine. Il ne s'agit plus de droit ou de morale, mais d'éthique, de s'attaquer à ce qui fait l'humanité d'un homme plus encore que son être socialement constitué : sa condition d'homme.

Pour faire que les Juifs soient des bêtes aux yeux de la « civilisation » et plus seulement de la société, le nazisme va les traiter comme tels. Il va les parquer, les marquer, les exploiter, les humilier, jusqu'à ce que leur anéantissement n'ait plus rien d'un meurtre, mais ne soit « qu'une » destruction physique, presque devenue nécessaire. Et de nouveau on utilisera le droit, ce banal outil des bureaucraties modernes ; ce seront les lois de l'automne 1942.

Si c'est en ce sens qu'on peut comprendre la seconde guerre mondiale comme la faillite de la civilisation européenne, c'est peut-être aussi une façon de comprendre le comportement des SS et celui des citoyens allemands, polonais ou français face à la Shoah. C'est vrai qu'il est impossible de tuer dans la quasi-indifférence six millions d'êtres humains, mais pas six millions de fantômes. C'est en ce sens que l'on peut dire que le génocide est par essence « inhumain ».

Comment en effet comprendre le terme de « génocide » ? Inventé en 1944 à partir du grec « génos » (race, tribu) et du latin « cedere » (tuer), le terme laisse entendre une ambivalence dont on n'est toujours pas sorti. Un génocide est-il un crime contre l'espèce, contre l'humanité, « contre le statut d'être humain », comme disait le procureur français de Nuremberg, François de Menthon ? Ou bien est-il un crime contre un groupe isolé, comme le croient systématiquement les génocidaires, en général très surpris de se voir accuser de crime contre l'humanité pour un geste qu'ils pensaient faire en sa faveur ?

Si l'on ne sait pas répondre à cette question, c'est qu'on ne sait ce qu'est l'humanité, bien que

le monde se soit beaucoup penché sur la question depuis la fin de la seconde guerre mondiale.

Et c'est la littérature plutôt que la philosophie, curieusement, qui a le plus justement redéfini le concept, et ce à partir de l'analyse de ses limites [2]. Il faut en retenir quatre principales : celle qui différencie l'homme de l'animal, celle qui le différencie de la chose, celle qui le différencie de l'organe, et celle qui le différencie de la machine.

Si cet intérêt pour les situations de génocide, et notamment la Shoah, est l'un des traits marquant de l'inconscient humanitaire contemporain, c'est d'abord parce que l'action humanitaire est une sorte de « génocide en positif », qui consisterait à réintégrer des personnes sorties de l'espèce humaine ou des groupes sociaux ou des deux dans ces groupes, mais c'est aussi parce que l'humanitaire travaille le long de ces limites, et qu'il est conscient qu'il est parfois « sans-frontières » dans le mauvais sens du terme, et cela souvent parce que les ONG ne prennent jamais la peine de formuler une définition claire de ce que c'est qu'un « homme ».

Prendre cette peine serait pourtant un moyen de clarifier les rôles, et notamment de distinguer les deux phases urgence - réhabilitation, en affirmant par exemple que l'urgence consiste à sauver de la destruction et la réhabilitation à réintroduire la personne dans les groupes sociaux, ces deux « étapes » répondant respectivement aux deux phases d'un génocide, deshumanisation - destruction. Comme disait Paul Valéry, « toute politique et toute morale se fondent, en définitive, sur l'idée que l'homme a de l'homme et de son destin. [3] » En ce sens, la première tâche d'une organisation humanitaire doit être de savoir ce qu'elle met sous le mot « homme », de formuler sa définition du « statut d'être humain ». Est-ce une somme de besoins ? Une somme de droits ? Une somme de sentiments ? Ou bien plus que cela ?

Alors, seulement, pourra-t-elle commencer à penser en termes de projets institutionnels.

Notes :

[1] BRAUMAN Rony, *L'Action humanitaire*, Paris, Flammarion, 1995, p.9

[2] Que l'on considère les œuvres de ceux qui ont écrit sur les camps comme Primo Levi, Robert Antelme (dont le maître ouvrage s'intitule, à ce propos, *L'Espèce humaine*) David Rousset, Jean Cayrol, ou encore Jean Améry, Varlam Chalamov, Paul Celan, et Jorge Semprun.

[3] VALÉRY Paul, *Variété IV*, Paris, Nouvelle Revue Française, 1938, p.17